

Contrat d'engagement de service public 2023-2024 - CESP

Afin d'assurer une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire et de garantir à tous un accès à des soins de qualité un **contrat d'engagement de service public (CESP)** pour les étudiants et les internes en médecine a été créé.

Les CESP a pour objectif de fidéliser de jeunes médecins dans des spécialités et des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée.

Le CESP s'adresse aux étudiants et aux internes en médecine, dès la 4^e année des études médicales.

Tout bénéficiaire perçoit une allocation mensuelle de 1 200€ bruts jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat.

Référents CESP, Enseignant /Contact ARS :

Pr Olivier Saint-Lary : oliviersaintlary@uvsq.fr

- Pour les aides individuelles : CHESNEAU, Louise (ARS-IDF/OSMS/POLE-AMBUL-FSPS)
louise.chesneau@ars.sante.fr
- Pour le CESP : ARS-IDF-CESP ars-idf-cesp@ars.sante.fr

Dépôt des candidatures : La date limite est fixée **au 17 NOVEMBRE 2023 inclus**

Accord écrit (mail ou courrier) de l'ARS de la région dans laquelle le candidat envisage d'exercer (même pour les demandes de médecine générale en Ile de France), auprès de <https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp/article/contacter-votre-referent-ars>

- Accord écrit (mail ou courrier) de l'ARS
- Copie d'une pièce d'identité
- Lettre de motivation
- Rang de classement aux ECN pour les internes
- Relevés de notes des deux années précédentes
- Certificat de scolarité
- **Photo d'identité couleur**
- Formulaire dument rempli disponible sur : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_cesp_med.pdf

⇒ Les dossiers sont à adresser par courrier **en recommandé avec AR** à
UFR Simone Veil Santé - Sadika REBAS RDC – Bureau 13
2 Avenue de la source de la Bièvre
78180 Montigny le Bretonneux

Examen des candidatures

⇒ Commission de pré-sélection et audition des candidats de l'UFR / **Date à venir**

La scolarité vous tiendra informé des suites données à votre candidature par la commission de l'UFR.

Transmission des dossiers retenus à l'ARS et à l'UFR de Médecine Parisienne qui organisera la commission de sélection régionale. Cette commission se réunira en janvier 2024

Informations complémentaires :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp/article/comment-candidater-au-cesp>